

[Modification
de machine
en service]

PIECES DE RECHANGE ET MODIFICATION DE MACHINE

QUESTION

Une machine dans laquelle un composant a été remplacé par une pièce de rechange d'origine de la machine doit-elle être considérée comme maintenue en état de conformité ou modifiée ?

REPONSE

L'obligation générale du code du travail est de maintenir les machines en état de conformité avec l'état de l'art applicable au moment de sa mise sur le marché.

Lors d'opérations d'entretien, de maintenance ou de réparation, certains composants sont appelés à être remplacés. Deux cas de figure se présentent :

- Si les pièces choisies sont référéncées par le constructeur de la machine, alors le maintien en état de conformité est assuré et cette opération n'est pas une modification de machine.
- Si les pièces choisies ne sont pas référencées par le constructeur de la machine ou lorsque le remplacement n'est pas à l'identique, alors il s'agit d'une modification de la machine.

Dans le cas d'une modification, c'est seulement après :

- une évaluation des risques liés à cette modification et ne remettant pas en cause le maintien en état de conformité, puis
- la constitution d'un dossier de modification

que la machine pourra être considérée comme maintenue en état de conformité (cf. rappels au verso).

L'évaluation des risques est limitée à ce qui est induit par la modification et il est fortement recommandé de se rapprocher du constructeur d'origine pour cette évaluation.

Enfin, il faut rappeler que l'établissement d'un dossier de modification permet de garder une traçabilité de la vie de la machine, ce qui, en cas de vente d'occasion ou de nécessité de démontrer le maintien en état de conformité peut s'avérer très utile.



RAPPEL DU GUIDE INTERMINISTÉRIEL RELATIF AUX OPÉRATIONS DE MODIFICATION DES MACHINES OU ENSEMBLES DE MACHINES EN SERVICE (Ed. Juillet 2019)

<p><u>N'est pas considérée comme une modification :</u></p> <p>« 3.1 – la mise en œuvre d'une fonction prévue par le fabricant et définie dans la notice d'instructions ; – une opération de mise en conformité aux prescriptions ou règles techniques d'une machine ou d'un ensemble de machines ; – l'intégration ou le retrait d'un outil prévu par le fabricant ; – toute opération de réglage, de maintenance (y compris la mise à jour d'un logiciel) et d'entretien ainsi que le remplacement d'une pièce référencée par le fabricant » – la mise en place d'un équipement interchangeable prévu par le fabricant de la machine et défini dans la notice d'instructions – la mise en place d'un équipement interchangeable dont le fabricant a défini les modèles spécifiques ou les caractéristiques techniques de la ou des machines destinées à le recevoir</p>	<p><u>Exemples de modifications :</u></p> <p>« 3.2.3. Remplacement d'un élément dans une machine ou un ensemble de machines Deux cas sont à considérer suivant que la machine ou l'ensemble est soumis ou non au marquage CE.</p> <p>1^{er} cas - Pour une machine ou un ensemble de machines soumis au marquage CE, le remplacement d'un élément, d'une pièce de rechange par exemple, dont les caractéristiques ou références ne sont pas données dans la notice d'instructions ou dans la documentation du fabricant ou lorsque le remplacement n'est pas à l'identique, constitue une modification.</p> <p>2^{ème} cas - Pour une machine non soumise au marquage CE, lorsque le remplacement n'est pas réalisé à l'identique, c'est-à-dire avec une pièce n'ayant pas les mêmes performances ou caractéristiques techniques que celle d'origine, il s'agit d'une modification. »</p>
---	--

Ce même guide donne une procédure générale à suivre en cas de modification :

- Procéder à l'évaluation des risques
- Etablir un dossier de modification (avec description de la modification et résultat de l'évaluation des risques)
- Mettre à jour la notice d'instructions
- Informer les travailleurs des risques les concernant et qui sont dus à la modification
- Former les travailleurs intervenants sur la machine modifiée
- Former les travailleurs affectés par la modification

Dans le cas d'un changement de pièce, certaines étapes peuvent ne pas être nécessaires, notamment les 4 dernières listées ci-dessus.